

2.4 | Plan de relance

REPRISE D'ACTIVITÉ SPORTIVE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mise en place d'actions favorisant la reprise d'activité sportive au sein du club (journées porte-ouvertes, journées festives intra-clubs, tournois, stages pendant vacances scolaires, etc...)



Licencié(e)s pratiquant(e)s et non licencié(e)s



Type et contenu d'action ;
Mise en application du protocole FFF sur la reprise d'activité ;
Taux de renouvellement des licences et nouvelles licences



AIDES À L'APPLICATION DES PROTOCOLES SANITAIRES IMPOSÉS

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Acquisition de matériels permettant de respecter les mesures liées aux protocoles sanitaires au sein du club (achat de masques jetables et/ou tissus, bouteilles et/ou distributeurs de gel hydroalcoolique, gourdes individuelles, signalétiques, etc...)



Toute personne présente au sein du club



Type de produits achetés ; Profil des utilisateur(trice)s



03

Informations pratiques

Bonnes pratiques pour déposer un dossier



Une guide d'utilisation de l'outil en ligne « Le Compte Asso » pour vous guider dans la saisie de votre demande de subvention (voir en annexe)



Renseigner/Mettre à jour les informations de l'association (pensez à vérifier que votre RIB est bien à jour sur la plateforme « Le Compte Asso » et au nom exact de l'association)



Des informations à saisir impérativement afin que votre dossier soit instruit par les instances fédérales :

- ⊙ Numéro d'affiliation
- ⊙ Code de votre Territoire / Ligue régionale (voir en annexe)
- ⊙ Dispositif fédéral de rattachement de l'action (menu déroulant)

Bonnes pratiques pour déposer un dossier

- ▶ Des **dépenses non subventionnables** à exclure de votre projet



- ⦿ Construction/rénovation d'infrastructures lourdes
- ⦿ Emploi/apprentissage
- ⦿ Frais pédagogiques d'une formation d'éducateur(trice)s ou de dirigeant(e)s déjà pris en charge par le F.A.F.A.



- ▶ **Un unique dossier par porteur de projet avec 1, 2 ou 3 action(s)**

Si vous souhaitez déposer plusieurs actions, il vous suffit de créer un seul et unique dossier sur le Compte Asso et les déposer dans celui-ci. Pour rappel, le **nombre d'actions pouvant être subventionnée est limité à trois**.

- ▶ **Le bilan de vos actions subventionnées 2020 à envoyer parallèlement**



Dans le cas où vous avez bénéficié d'une subvention ANS en 2020, le bilan de votre action devra être saisi de manière dématérialisée sur le Compte Asso avant le 30 juin 2021 (cf partie 04)



- ▶ **Qui contacter en cas de question ?**

Nous vous invitons à vous rapprocher de votre District pour toute question.